ID: 029-242900645-20200716-DE_43_2020-DE



DEPARTEMENT DU FINISTERE ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 16 juillet de l'An Deux Mille Vingt à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 10/07/2020, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants: 26

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARC'H Bertrand, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, CLEMENT Isabelle, JAFFRY Bernard, TANGUY Christine, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Secrétaire de séance : Marc RAHER

Délibération N° DE 43-2020

Objet : Désignation de la commission d'appel d'offres

Vu le Code Général des collectivités locales, Vu le code de la commande publique,

La commission d'appel d'offres doit être constituée du Président (Président de la commission), et de cinq membres titulaires et de cinq suppléants, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Peuvent en outre participer aux réunions de la commission d'appel d'offres :

- Une ou plusieurs personnes du service technique compétent pour suivre ou assurer l'exécution des marchés,
- Des personnalités désignées par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres.

Lorsqu'ils y sont invités par le Président de la commission d'appel d'offres :

- Le comptable public et un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Résultat du scrutin:

Membres titulaires	Membres suppléants
Henri SAVINA	Julie MANNEVEAU
Christian ABGUILLERM	Anissa ANDASMAS
Marc RAHER	Bertrand POULMARC'H
Hugues TUPIN	Florence CROM
Bernard JAFFRY	Philippe LE MOIGNE

Il est proposé:

- D'arrêter la liste des membres de la commission d'appel d'offres comme désignés ci-

DOUARNENEZ

COMMUNAUTE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 16 juillet 2020

Le Président, Philippe AUDURIER